



Klimakompatibilität

Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier

Caractérisation

Avec un volume d'investissement estimé sommairement par l'Alliance climatique à environ 2 milliards de francs, la Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier peut être considérée comme faisant partie des Top 100+ des institutions de prévoyance professionnelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier ne tient pas de site Internet propre et n'est donc pas transparente au grand public.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Déjà la mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail „Finance durable“. Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- En juillet 2022, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) a publié un Guide ESG pour les caisses de pension suisses, dans lequel elle affirme : «Les exigences réglementaires croissantes en matière de durabilité dans l'UE ont également de plus en plus d'incidences sur la Suisse et font monter la pression sur les CP. Pour prévenir d'éventuels préjudices de réputation et dans l'intérêt des destinataires, il est nécessaire que les membres de l'ASIP s'intéressent davantage aux principaux mécanismes induits par les mesures prises sur les marchés financiers et susceptibles d'avoir un impact environnemental et social».
- Le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP stipule que le reporting est «un instrument de communication qui joue un rôle appréciable en informant les destinataires et les groupes d'intérêt extérieurs d'une mise en œuvre appropriée des critères ESG».
- En conséquence, la Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public l'impact social global de sa politique de placement, et notamment si et comment elle tient compte des risques ESG et climatiques, ou pourquoi pas.
- Plusieurs homologues parmi les caisses de pension privées avec de petits volumes d'investissement démontrent la viabilité d'un site web public.
- L'Alliance climatique évalue les caisses de pension des entreprises en fonction de leurs placements, et non les sociétés dans leur ensemble avec leurs éventuels investissements. Une référence à la politique de durabilité de l'entreprise peut constituer une indication sur un éventuel développement futur de la caisse de pension – une présentation propre est toutefois objectivement nécessaire.
- Le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP recommande à ses membres une voie d'action basée sur la double matérialité – à la fois la prise en compte des risques ESG et climatiques financiers («financial materiality») et le passage à un impact positif sur l'économie réelle («impact materiality») en matière d'ESG et de climat.
- Par conséquent, dans un premier temps, elle devrait élaborer et communiquer les principes d'une politique de durabilité/ESG selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP visant à intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier et de sociétés affiliées ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : „Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement”.
- Le Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP (juillet 2022) stipule que les caisses de pension sont tenues de prendre en compte les risques ESG «matériels» («financial materiality») dans leurs décisions d'investissement. En outre, il est reconnu que les effets liés au climat peuvent être essentiels pour une entreprise.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.



Klima-Allianz
Schweiz

Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Aucun site web, aucune transparence envers le grand public.
- Cela est en contradiction avec la norme de reporting ESG pour les caisses de pension de l'ASIP de décembre 2022, qui précise qu'il s'agit de «donner un signal : La branche des caisses de pension s'occupe de ce thème de manière responsable, le communique activement et assume ainsi sa responsabilité». Et l'ASIP «recommande de publier un aperçu de la stratégie de durabilité (y compris les chiffres clés ESG) sur le site Internet».
- Par conséquent, aucune politique de durabilité basée sur les critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG) en respectant le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- Pas de prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») selon le concept de la double matérialité selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP – devoir de diligence fiduciaire non respecté.

Il manque une stratégie ESG et climatique visant une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance. En conséquence, la Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier est encore loin d'être respectueuse du climat.

?

Tendance 2020-2023 :

Évaluation: dans l'obscurité

- Le grand public ne dispose d'aucune information sur la prise en compte de la durabilité et de la compatibilité climatique.
- Plus cette situation perdure, plus elle est incompatible avec les objectifs du Conseil fédéral d'accroître la transparence dans le domaine de la durabilité des flux financiers.
- L'UE a déjà obligé légalement les acteurs du marché financier, y compris les caisses de pension, à déclarer sur leur site Internet quelles sont leurs stratégies pour intégrer les risques liés à la durabilité et au climat dans leurs processus d'investissement. Il est probable que la Suisse introduise des dispositions similaires, formellement ou dans les faits, en tant que normes sectorielles.
- Plusieurs homologues parmi les caisses de pension privées avec de petits volumes d'investissement démontrent la viabilité d'un site web public.
- Le nouveau guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP stipule que le reporting est «un instrument de communication qui joue un rôle appréciable en informant les destinataires et les groupes d'intérêt extérieurs d'une mise en œuvre appropriée des critères ESG».
- Le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP recommande à ses membres une voie d'action basée sur la double matérialité – à la fois la prise en compte des risques ESG et climatiques financiers («financial materiality») et le passage à un impact positif sur l'économie réelle («impact materiality») en matière d'ESG et de climat.
- La Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier devrait aborder la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et d'empreinte carbone dans les processus de sélection des titres, comme exposé dans le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- Elle devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – fait encore défaut.
- Pour l'«Investor's Engagement» et l'exercice des droits de vote, la Fondation de prévoyance du groupe Lombard Odier devrait de préférence s'affilier directement, en tant que Asset Owner, à une association existante ou à un prestataire de services, ou alors – en particulier pour les titres étrangers – utiliser uniquement des Asset Managers qui pratiquent un Engagement dont l'efficacité est prouvée.